

Le soutien à la mobilité est inscrit dans la stratégie internationale de l'université Le Havre Normandie. Tous les étudiant.e.s qui effectuent un séjour d'études dans le cadre d'un programme d'échange ou d'une coopération internationale peuvent obtenir une aide financière selon des critères propres à chaque dispositif de bourses / allocations.

L'attribution de toute aide est conditionnée par : une inscription à l'université Le Havre Normandie.

**L'ULHN gère trois dispositifs de bourse :** Aides à la Mobilité Internationale (AMI), Erasmus+ et fonds de mobilité de l'université (UMOB). La répartition des bourses AMI et UMOB est décidée par la commission des bourses émanant de la CFVU.

**Les montants de ces aides financières ne concernent que l'année 2021-2022 et ne sont qu'à titre indicatif.**

**AMI : Aide à la Mobilité Internationale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche et de l'Innovation (Aide gérée par le Service des Relations Internationales)**

Ce dispositif est destiné aux **étudiant.e.s boursiers sur critères sociaux**. \*

- Pour un départ dans le cadre du programme Erasmus+ : 4 mensualités de 400 €, soit 1600 €, pour une année ou 2 mensualités de 400 €, soit 800 €, pour un semestre ;
- Pour un départ hors Europe : 6 mensualités de 400 €, soit 2400 €, pour une année ou 3 mensualités de 400€, soit 1200 €.

L'ULHN a fait le choix d'accorder cette aide uniquement aux étudiant.e.s effectuant un séjour d'études à l'étranger

**Erasmus+ (pour études) : (programme géré par le Service des Relations Internationales)**

Le programme Erasmus+ permet d'attribuer une allocation aux étudiant.e.s de toutes nationalités qui effectuent une mobilité pour études, hors pays d'origine sous réserve de la disponibilité des fonds Erasmus+.

Les montants sont répartis comme suit :

- 310 € par mois pour les pays du groupe 1 ;
- 260 € par mois pour les pays du groupe 2 ;
- 290 € par mois pour les pays du groupe 3.

**UMOB : Fonds de mobilité de l'université Le Havre Normandie**

En complément des dispositifs précités, l'université Le Havre Normandie a mis en place son propre fonds d'aide à la mobilité. La commission des bourses va revoir les critères.

**Le dispositif PASS MONDE est géré par la Région Normandie.**

**Dispositif PASS MONDE:** La Région Normandie a mis en place le dispositif PASS MONDE pour accompagner financièrement les étudiant.e.s partis à l'étranger pour études ou stages dans le cadre de leur cursus universitaire. Pour bénéficier de cette bourse, il faut être domicilié.e (foyer fiscal) en Normandie, avoir un quotient familial (revenu fiscal de référence/nombre de parts) inférieur à 30 000 €. Les étudiant.e.s doivent faire une demande en ligne avant leur départ sur le site : <https://passmonde.normandie.fr/>

Les étudiant.e.s dont le foyer fiscal est hors Normandie doivent se renseigner directement auprès de leur région pour connaître leurs dispositifs d'aide à la mobilité.

*\*Ces aides sont cumulables avec la bourse sur critères sociaux du Crous qui est maintenue durant la mobilité.*

**Les demandes de soutien à la mobilité doivent être effectuées obligatoirement avant le départ.**

ATTENTION : les aides à la mobilité ne couvrent pas tous les frais de séjour à l'étranger et les versements des bourses sont effectués en cours de mobilité. Il appartient à l'étudiant.e de prévoir un budget réaliste pour le financement total de sa mobilité et d'avoir les fonds nécessaires pour financer les premiers mois.